

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 10 janvier 2023

Le 10 janvier 2023 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 3 janvier 2023 et transmise par voie électronique 3 janvier 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Lorraine AUCHOBERRY, Dominique BORDA, Dominique CLAVERIE, Alain DUBOIS, Ramuntxo DUHART, Jean Michel GOUTENEGRE, Laurence INDART, Céline JORAJURIA, Thierry OTHARAN, Armelle OXARANGO, Myriam RECONDO, Bernard SAINT ESTEBEN, Michel SIMON, Bixente UHALDE

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

.....

Excusé(s) : Jean-Pierre IDIART

Secrétaire de séance : Dominique CLAVERIE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance souhaite ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Municipal et propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2022.
- Délibérations pour la demande des DETR et des subventions au conseil départemental pour les travaux de l'église et l'aire d'initiation sportive.
- Point sur la rédaction du bulletin municipal.
- Préparation des voeux du maire du 28 janvier 2023.
- Intempéries 2021 : travaux à réaliser.
- Point sur le dossier d'élagage LAUBORDETAKO BIDEA.
- Demande par la société ORANGE pour l'élagage sur une partie du chemin d'URZURIA.
- Travaux sur espaces verts à la zone artisanale ETXE HANDIA.
- Présentation du projet de convention rédigé par la CAPB pour le suivi de l'adressage.
- Proposition du renouvellement du contrat de travail de Mr Didier CHANTALOUX.
- Questions diverses.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2022 à l'unanimité des membres présents.

1. DÉLIBÉRATION N°10-01-2023-01 : DEMANDE DETR/DSIL POUR REALISATION D'UNE AIRE D'INITIATION SPORTIVE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation d'une aire d'initiation sportive. Le coût évalué de l'opération est de 39 814,00 € HT soit 47 776,80 € TTC. Afin de financer ce projet une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat (DETR/DSIL).

Le financement de ce projet pourrait se faire de la manière suivante :

DETR/DSIL (40 %) :	15 926,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (25 %) :	9 953,00 €
FONDS PROPRES :	13 935,00 €
TOTAL :	39 814,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'une aire d'initiation sportive
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **DECIDE** de demander auprès de l'Etat (DETR/DSIL) la subvention maximale qui pourrait être octroyée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

2. DÉLIBÉRATION N°10-01-2023-02 : DEMANDE DE DETR/DSIL POUR LA RENOVATION ET LA MISE EN SECURITE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de de rénovation et de mise en sécurité de l'église. Le coût évalué de l'opération est de 130 249,00 € HT soit 156 298,00 € TTC. Afin de financer ce projet une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat (DETR/DSIL).

Le financement de ce projet pourrait se faire de la manière suivante :

DETR/DSIL (40 %) :	52 100,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (25 %) :	32 562,00 €
FONDS PROPRES :	45 587,00 €
TOTAL :	130 249,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de rénovation et de mise en sécurité de l'église.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **DECIDE** de demander auprès de l'Etat (DETR/DSIL) la subvention maximale qui pourrait être octroyée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

3. DÉLIBÉRATION N°10-01-2023-03 : DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR REALISATION D'UNE AIRE D'INITIATION SPORTIVE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation d'une aire d'initiation sportive. Le coût évalué de l'opération est de 39 814,00 € HT soit 47 776,80 € TTC. Afin de financer ce projet une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Le financement de ce projet pourrait se faire de la manière suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL (25 %) :	9 953,00 €
DETR/DSIL (40 %) :	15 926,00 €
FONDS PROPRES :	13 935,00 €
TOTAL :	39 814,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'une aire d'initiation sportive.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **DECIDE** de demander auprès du Conseil Départemental la subvention maximale qui pourrait être octroyée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

4. DELIBERATION N°10-01-2023-04 : DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION ET LA MISE EN SECURITE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de de rénovation et de mise en sécurité de l'église. Le coût évalué de l'opération est de 130 249,00 € HT soit 156 298,00 € TTC. Afin de financer ce projet une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Le financement de ce projet pourrait se faire de la manière suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL (25 %) :	32 562.00 €
DETR/DSIL (40 %) :	52 100,00 €
FONDS PROPRES :	45 587,00 €
TOTAL :	130 249,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de rénovation et de mise en sécurité de l'église.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **DECIDE** de demander auprès du Conseil Départemental la subvention maximale qui pourrait être octroyée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

5. DELIBERATION N°10-01-2023-05 : REGULARISATION OPERATION VOIRIE PAR L'ACQUISITION DES PARCELLES CHEMIN DIT DE LAHARGOU.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a réalisé les travaux relatifs à la voie communale dénommée chemin de LAHARGOU avec l'accord de la propriétaire, Madame Monique CAMBLONG.

Il expose cependant que l'acte authentique constatant l'acquisition par la Commune des parcelles ayant servi à ces opérations n'a pas été dressé. Il propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE - la régularisation de l'opération de voirie réalisée par l'acquisition des parcelles ayant servi à la réalisation de cette opération au prix de 0,15 € le m² :

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Nom de la voie communale
A 1712	27 ca	Madame Monique CAMBLONG	Chemin de LAHARGOU
A 1715	5 a 09 ca		
A 1718	17 a 94 ca		
A 1720	1 a 69 ca		

- le classement de ces parcelles dans la voirie communale / l'incorporation de ces parcelles dans le réseau des chemins ruraux.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 10-01-2023-01 à 10-01-2023-05

6. AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

6.1. Avant l'examen de l'ordre du jour, présentation de monsieur Gilles TEXIER qui souhaite réhabiliter et exploiter la châtaigneraie communale.

Discussion pour savoir sous quelle forme la Commune peut laisser Mr TEXIER exploiter cette châtaigneraie. Un chiffrage des travaux de réhabilitation va être fait. Par ailleurs, l'association GAZTAINA va s'agrandir, une trentaine de communes sont intéressées pour adhérer à l'association, ses statuts vont être modifiés.

6.2. Point sur la rédaction du bulletin municipal.

Une demande de devis a été faite à plusieurs imprimeurs, c'est Arts graphiques à Cambo, le moins disant, qui est choisi pour l'impression des bulletins. Présentation du bulletin, les textes sont en cours de traduction.

6.3. Préparation des vœux du Maire du 28 janvier 2023.

Le courrier d'invitation aux Makear est parti, deux interventions sont prévues :

- Adressage et mise en place de la fibre : Thierry OTHARAN
- Nouvelle réglementation pour le tri des déchets : Mattin PETRISSANS.

Un apéritif sera offert à l'issue de la réunion.

6.4. Travaux suite aux intempéries de 2021.

Le coût prévu est de 55.000 €.

Les subventions s'élèvent à 16.000 € par le Département et 15.000 € par les amendes de police.

Les travaux concernent les routes de Zahiola mendi, les captages et Ondikolako bidea et seront réalisés cet hiver.

6.5 . Elagage sur Laubordetako bidea.

Deux propriétaires prennent les travaux à leur charge.

Pour les autres propriétaires, la Commune va mener les travaux et prendre à sa charge 25 % du coût. L'accord écrit avec ces propriétaires devra être revu de manière que figure le montant dû.

6.6 . Demande d'élagage par la société ORANGE.

Cette demande concerne des propriétaires privés, nous allons les avertir.

6.7 . Travaux de voirie à Etxe Handia.

Le cabinet ARRAYET a demandé des devis aux entreprises DURRUTY et COLAS et suite aux différences importantes de prix, nous allons rencontrer l'entreprise DURRUTY.

6.8 . Proposition de renouvellement du contrat de travail de Mr Didier CHANTALOUX.

Son CDD va jusqu'en mars 2023.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents pour reconduire un contrat de type fonctionnaire.

7. QUESTIONS DIVERSES

- L'école publique a organisé une enquête auprès des parents d'élèves pour la possibilité d'immersion en langue basque.

Les résultats sont les suivants : Immersif (40%), Bilingue (55%), Français (5%).

Le projet est remis à plus tard.

- Fin du contrat de Halima (LEMALU) en février 2023. On recherche une nouvelle directrice.

- Demande de Mme LASSALLE, juriste fiscaliste et Conseil patrimonial qui propose une demi-journée par semaine à titre gratuit pour une assistance pour la déclaration des revenus.

Avis défavorable de l'assemblée.

- Demande d'une salle pour les répétitions de la cavalcade de Louhossoa : on va proposer un tarif.

- Information sur les tarifs des déchetteries pour les professionnels.

- Prêt des salles aux associations : un règlement est à faire pour le nettoyage de ces salles.
- Nouvelle station d'épuration : Une réunion aura lieu ce lundi avec la CAPB et les propriétaires concernés pour une servitude à mettre en place.
- On va demander au cabinet ARRAYET de travailler sur le permis d'aménager du lotissement communal UTSU.
- Derniers courriers des consorts HIRIGOYEN.
- Remerciements de Mme BLAIN pour la pose du panneau Sans Issue.
- Remerciements de Mr et Mme GRETHA pour le cadeau de fin d'année offert par la Commune.

Liste des membres présents :

- Aucune personne autre que les membres du Conseil Municipal

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--